

# Barème Honoraires

Barème au 1<sup>er</sup> Mai 2022 (TVA au taux en vigueur 20%)

## TRANSACTION

Honoraires de vente habitation à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

**Vente Immeubles bâtis et non bâtis Mandat simple et succès :**

Appartements, immeubles, maisons, étangs, forêts, terrains : 3,8 % TTC sur le montant du prix Net Vendeur + 2800 € TTC.

**Ventes Immeubles bâtis et non bâtis Mandat exclusif :**

Appartements, immeubles, maisons, étangs, forêts, terrains 3 % TTC sur le montant du prix net Vendeur + 2600 € TTC .

**Ventes garages et parkings :**

Forfait: 2400€ TTC

**Vente de Fonds de commerces et Murs :** Honoraires à la charge du cessionnaire.

**Mandat simple et succès :** 4,5% TTC sur le montant du prix Net Vendeur + 4000 € TTC.

**Mandat exclusif :** 4 % TTC sur le montant du prix Net vendeur + 3000 € TTC.

## LOCATION IMMOBILIERE A USAGE D'HABITATION : Visite, constitution du dossier, rédaction du bail

**A charge bailleur :**

8€TTC du m2 de la surface habitable jusqu'à 20 m2

6€TTC du m2 de la surface habitable de 20 à 50 m2

4€TTC du m2 de la surface habitable au-delà de 50m2

**A charge locataire :**

8€TTC du m2 de la surface habitable jusqu'à 20 m2

6€TTC du m2 de la surface habitable de 20 à 50 m2

4 € du m2 de la surface habitable au-delà de 50m2

**État des lieux :**

A charge bailleur 3€TTC du m2 de la surface habitable

A charge locataire 3€TTC du m2 de la surface habitable

## ESTIMATIONS

Gratuites dans le cadre de la loi ALUR (projet de mise en vente, mise en location) Hors de ce cadre 120€TTC

Estimation murs commerciaux 240 €TTC

Par dérogation et convention expresse avec le mandant, des honoraires forfaitaires peuvent être appliqués dans certains dossiers.